



PROCES-VERBAL DE RESULTATS

Élection des représentants du personnel à la CAPA compétente à l'égard des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques, des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'éducation physique et sportive, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs d'enseignement général de collège, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale

SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 décembre 2022, le bureau de vote électronique réuni le jeudi 8 décembre 2022, au rectorat de l'académie de NORMANDIE (site de CAEN), proclame les résultats électoraux suivants :

A. COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

- 1 – Président, M. Mario DEMAZIERES, chef de la Division des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale au Rectorat de l'académie de Normandie
- 2 - Secrétaire, Mme Catherine GEST, cheffe du pôle transversal de la D.P.E. au Rectorat de l'académie de Normandie
- 3 - Secrétaire suppléante, Mme Véronique HEUDIER, cheffe du bureau DPE1 au Rectorat de l'académie de Normandie

Délégués des listes :

1. M. Henri LAVILLE, ACTION ET DEMOCRATIE
2. M. Christophe LAJOIE, CGT EDUC'ACTION
3. M. Yves DOSDAT, FORCE OUVRIERE
4. Mme Claire-Marie FERET, FSU
5. M. Richard BOYCE, SE-UNSA
6. M. Antoine BESNIER, SGEN-CFDT
7. M. Nicolas RAT, SNALC
8. M. Edward LAIGNEL, SNCL
9. M. Arnaud ANQUETIL, SUD-EDUCATION

B. RESULTATS DU DEPOUILLEMENT

Données générales

NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	19
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS	19 104
NOMBRE DES VOTANTS	9 915
NOMBRE DE BULLETINS BLANCS / NULS	226
NOMBRE DE SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES	9 689
TAUX DE PARTICIPATION	51.90 %

Listes en présence

LISTES EN PRESENCE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
ACTION ET DEMOCRATIE	239
CGT EDUC'ACTION	929
FORCE OUVRIERE	1670
FSU	3561
SE-UNSA	915
SGEN-CFDT	748
SNALC	627
SNCL	313
SUD-EDUCATION	687

C. CALCUL DU NOMBRE DE SIEGES PAR ORGANISATION

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

$$9689/19=509.95$$

.....

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

LISTES EN PRESENCE	NOMBRE DE SIEGES OBTENUS SELON LA REGLE DU QE (=suffrages obtenus / QE)
ACTION ET DEMOCRATIE	0
CGT EDUC'ACTION	1
FORCE OUVRIERE	3
FSU	6
SE-UNSA	1
SGEN-CFDT	1
SNALC	1
SNCL	0
SUD-EDUCATION	1

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE = 14

Nombre de sièges restant à pourvoir = 5

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n° 15

LISTES EN PRESENCE	MOYENNE POUR CE SIEGE (= nb suffrages obtenus / nb de sièges déjà obtenus +1)
ACTION ET DEMOCRATIE	239/1=239
CGT EDUC'ACTION	929/2=464.50
FORCE OUVRIERE	1670/4=417.50
FSU	3561/7=508.72
SE-UNSA	915/2=457.50
SGEN-CFDT	748/2=374
SNALC	627/2=313.50
SNCL	313/1=313
SUD-EDUCATION	685/2=342.50

La liste ayant la plus forte moyenne et obtenant donc ce siège est : **FSU**

Attribution du siège n° 16

LISTES EN PRESENCE	MOYENNE POUR CE SIEGE (= nb suffrages obtenus / nb de sièges déjà obtenus +1)
ACTION ET DEMOCRATIE	239/1=239
CGT EDUC'ACTION	929/2=464.50
FORCE OUVRIERE	1670/4=417.50
FSU	3561/8=445.13
SE-UNSA	915/2=457.50
SGEN-CFDT	748/2=374
SNALC	627/2=313.50
SNCL	313/1=313
SUD-EDUCATION	685/2=342.50

La liste ayant la plus forte moyenne et obtenant donc ce siège est : **CGT EDUC'ACTION**

Attribution du siège n° 17

LISTES EN PRESENCE	MOYENNE POUR CE SIEGE (= nb suffrages obtenus / nb de sièges déjà obtenus +1)
ACTION ET DEMOCRATIE	239/1=239
CGT EDUC'ACTION	929/3=309.67
FORCE OUVRIERE	1670/4=417.50
FSU	3561/8=445.13
SE-UNSA	915/2=457.50
SGEN-CFDT	748/2=374
SNALC	627/2=313.50
SNCL	313/1=313
SUD-EDUCATION	685/2=342.50

La liste ayant la plus forte moyenne et obtenant donc ce siège est : **SE-UNSA**

Attribution du siège n° 18

LISTES EN PRESENCE	MOYENNE POUR CE SIEGE (= nb suffrages obtenus / nb de sièges déjà obtenus +1)
ACTION ET DEMOCRATIE	239/1=239
CGT EDUC'ACTION	929/3=309.67
FORCE OUVRIERE	1670/4=417.50
FSU	3561/8=445.13
SE-UNSA	915/3=305
SGEN-CFDT	748/2=374
SNALC	627/2=313.50
SNCL	313/1=313
SUD-EDUCATION	685/2=342.50

La liste ayant la plus forte moyenne et obtenant donc ce siège est : FSU

Attribution du siège n° 19

LISTES EN PRESENCE	MOYENNE POUR CE SIEGE (= nb suffrages obtenus / nb de sièges déjà obtenus +1)
ACTION ET DEMOCRATIE	239/1=239
CGT EDUC'ACTION	929/3=309.67
FORCE OUVRIERE	1670/4=417.50
FSU	3561/9=395.67
SE-UNSA	915/3=305
SGEN-CFDT	748/2=374
SNALC	627/2=313.50
SNCL	313/1=313
SUD-EDUCATION	685/2=342.50

La liste ayant la plus forte moyenne et obtenant donc ce siège est : **FORCE OUVRIERE**

RESULTATS FINAUX :

LISTES EN PRESENCE	NOMBRE DE SIEGES OBTENUS A L'ISSUE DE LA REPARTITION (étape 2 + étape 3)
ACTION ET DEMOCRATIE	0
CGT EDUC'ACTION	2
FORCE OUVRIERE	4
FSU	8
SE-UNSA	2
SGEN-CFDT	1
SNALC	1
SNCL	0
SUD-EDUCATION	1

D. REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES PROCLAMES ELUS

Indiquer : Civ – NOM – PRENOM - SYNDICAT

TITULAIRES	1 – Mme CHANDAVOINE Cécile - FSU
	2 – M. BUFFETTI Bertrand - FSU
	3 – Mme COULOMBE Faustine - FSU
	4 – M. DUBOIS Jérôme - FSU
	5 – Mme FERET Claire-Marie - FSU
	6 – M. ROGER Pascal - FSU
	7 – Mme GOUJU Magali - FSU
	8 – M. FOURRIER Stéphane - FSU
	9 – M. DOSDAT Yves – FORCE OUVRIERE
	10 – Mme PETIT Nathalie – FORCE OUVRIERE
	11 – M. HASELVANDER Jean-Rémy – FORCE OUVRIERE
	12 – Mme MOAL Marion – FORCE OUVRIERE
	13 – M. PENENT Éric – CGT EDUC'ACTION
	14 – Mme VIEL Sandrine – CGT EDUC'ACTION
	15 – Mme CAPERAN Marie – SE-UNSA
	16 – Mme LAUNEY Nathalie – SE-UNSA
	17 – M. HARDEL Stéphane – SGEN CFDT
	18 – M. ANQUETIL Arnaud – SUD EDUCATION
	19 – M. RAT Nicolas - SNALC

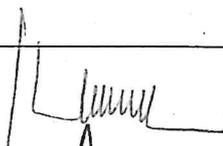
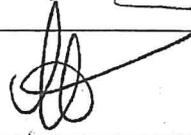
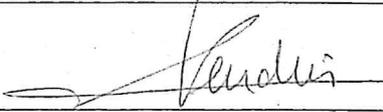
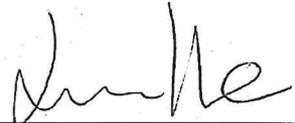
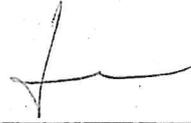
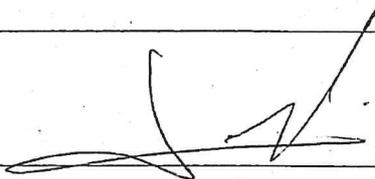
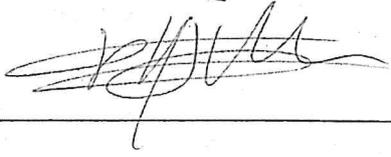
SUPPLEANTS

1 – Mme MEZAAD Catherine - FSU
2 – M. GAILLARD Pierrick - FSU
3 – Mme KOEHLIN Anne - FSU
4 – M. LEFRANCOIS Léon - FSU
5 – Mme COLLANGETTE Valérie - FSU
6 – M. BERTAUD François - FSU
7 – M. LAORDEN Franck - FSU
8 – Mme MINOT Lorraine - FSU
9 – Mme LAPIERRE Nathalie – FORCE OUVRIERE
10 – Mme HENRY Marine – FORCE OUVRIERE
11 – M. GIFE Julien – FORCE OUVRIERE
12 – M. COCHERIL Olivier – FORCE OUVRIERE
13 – Mme LEROUGE Alexandra – CGT EDUC'ACTION
14 – M. LAJOIE Christophe – CGT EDUC'ACTION
15 – M. DEFORGE Mathieu – SE-UNSA
16 – M. DEPIERRE Stéphane – SE-UNSA
17 – Mme LEDORMEUR Justine – SGEN CFDT
18 – M. FRANCOIS Sylvain – SUD EDUCATION
19 – Mme FONROUGE Céline - SNALC

E. OBSERVATIONS

La FSU apporte des observations en annexe sur le déroulement du scoubin.

F. EMARGEMENTS

Le Président :	Mario DEMAZIERES	
La secrétaire :	Catherine GEST	
La secrétaire suppléante :	Véronique HEUDIER	
LES DELEGUES DE LISTE		
ACTION ET DEMOCRATIE -	M. Henri LAVILLE	
CGT EDUC'ACTION -	M. Christophe LAJOIE	
FORCE OUVRIERE -	M. Yves DOSDAT <i>M. Ezeel Jean-Marc (mandaté)</i>	
FSU -	Mme Claire-Marie FERET	
SE-UNSA -	M. Richard BOYCE	
SGEN-CFDT -	M. Antoine BESNIER	
SNALC -	M. Nicolas RAT	
SNCL -	M. Edward LAIGNEL	
SUD-EDUCATION -	M. Arnaud ANQUETIL	

Remarques de la FSU à porter au procès-verbal de la CAPA 2d degré de Normandie

Le déroulement du vote a été fragilisé par la solution de vote défaillante tout au long du scrutin. Des personnels souhaitant voter n'ont pu le faire.

- ☒ La nécessité de se connecter, pour la très grande majorité des collègues, via leur adresse en @ac-caen.fr ou @ac-rouen.fr alors que l'utilisation des adresses en @ac-normandie.fr est systématique depuis de nombreux mois ! L'information sur l'identifiant à utiliser n'est arrivé qu'au soir du cinquième jour de vote.
- ☒ Le premier jour du vote : impossibilité de créer son espace de vote, d'effectuer des réassorts que ce soit pour le mot de passe ou le code de vote.
- ☒ Les délais d'attente, atteignant parfois une heure entière, pour recevoir d'une part le lien sur sa boîte académique permettant de créer son mot de passe (et donc l'ouverture de l'espace de vote), d'autre part le réassort du code de vote.
- ☒ L'écrasement systématique des liens antérieurs à chaque nouvelle demande de mot de passe ou de réassort, sans en être averti-e-s, conduisant les personnels à cliquer sans fin pour tenter de voter.
- ☒ De très nombreuses et nombreux personnels, notamment les TZR, n'ont reçu ni notice de vote dans leur lieu d'exercice, ni mail expliquant le principe du réassort pour leur code de vote. Par exemple, au collège Gustave Flaubert de Duclair, les notices ne sont jamais arrivées et aucun personnel n'en a donc été destinataire.
- ☒ Des notices de vote n'ont pas été transmises selon la procédure : les collègues en arrêt maladie, en congé maternité,...
- ☒ Pour certain-e-s, les notices de vote sont restées dans les PIAL (avec possibilité ou pas de s'y rendre) ;
L'apparition des votants sur la liste d'émargement a parfois été en décalage temporel plus ou moins important. Par exemple un électeur à la CAPA 2d degré Normandie (Arnaud TIHY ayant voté aux alentours de 14h, preuves de vote à l'appui) apparaît comme non votant sur la liste d'émargement.

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CAPA des ens. du 2d degré, prof. de
l'ensam, cpe, psy. de Normandie

CAPA
348

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 19 104	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 9		
B. Nombre de votants	B = 9 915		Nombre de sièges à pourvoir P = 19		
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 226		Quotient électoral (2 décimales)		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 9 689		$G = \frac{D}{P} = \frac{9\ 689}{19} = 509,95$		

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = P)	Nombre de sièges litulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ Jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus litulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
CGT Educ'Action Normandie	CGT Educ'action	929	1		2 ^e - 464,50		2
Action & Démocratie CFE-CGC	Action et Démocratie CFE-CGC	239	0				0
SNALC De l'école au supérieur	SNALC	627	1				1
SUD ÉDUCATION NORMANDIE SOLIDAIRES	SUD	687	1				1
SNCL instruction publique exigeante et laïque	SNCL	313	0				0
SE-Unsa Votre alliée du quotidien	SE-UNSA	915	1			3 ^e - 457,50	2
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	1 670	3			5 ^e - 417,50	4
Sgen-CFDT Normandie La CFDT dans l'éducation	Sgen-CFDT	748	1				1
AVEC LA FSU POUR LE SECOND DEGRÉ	FSU	3 561	6	1 ^e - 508,71		4 ^e - 445,12	8

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)



PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CAPA des ens. du 2d degré, prof. de l'ensam, cpe, psy. de Normandie

CAPA
348

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 19 104	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées	9	
B. Nombre de votants	B = 9 915		Nombre de sièges à pourvoir P =	19	
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 226		Quotient électoral (2 décimales)	$G = \frac{D}{P} = \frac{9\,689}{19} = 509,95$	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 9 689				

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
LASOIE Christophe	délégué CGT	
LAVILLE Henri	délégué AD	
ANASTAS	SUP EDUCATION Normandie	
BESNIER Antoine	délégué	
BOYCE Richard	délégué UNSA	
LAIGNEL Edward	délégué SNCL	
FERES Claire-Marie	déléguée FSU	
PREEL Jean-Marc	délégué Mandat A.N.C.F.P.S.O	
GEST Catherine	Secrétaire	
HEUDIER Leonique	Secrétaire suppléante	
MAIRIE DETAQUIÈRES	Président	